



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Salle polyvalente et de  
spectacles à la grave de Peille :  
appel à candidatures pour la  
maîtrise d'œuvre

Décision n° 16 12 16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi quatorze décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Alexandra Russo par Monsieur Philippe Mineur.

Absents excusés : Marc Leroy.

Monsieur Gérard Branda a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que la construction d'une salle polyvalente et de spectacles à la Grave de Peille fait partie des opérations structurantes inscrites au budget communautaire pour un montant prévisionnel de 1 100 000 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, il convient aujourd'hui de lancer une consultation d'entreprises pour en assurer la maîtrise d'œuvre, sur la base du programme de travaux suivant : bâtiment de 580 m<sup>2</sup>, d'un seul niveau, comprenant un hall d'accueil (avec banque d'accueil, vestiaires et bar), une salle polyvalente (équipée d'une scène rétractable et pouvant accueillir 280 spectateurs ainsi que tout type d'activités culturelles et de spectacles, des projections, des expositions diverses, des congrès et séminaires, des repas, des sports de salle, etc...), un espace régie, des locaux d'entretien de stockage et technique, des loges y compris sanitaires et douches, un office servant uniquement de réchauffage avec accès technique indépendant et organisé pour que les locaux puissent fonctionner indépendamment avec l'esplanade extérieure, des sanitaires publics avec double fonctionnement (intérieur et extérieur).

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,  
après en avoir délibéré,**

**Décide** de lancer l'opération de réalisation d'une salle polyvalente et de spectacles à la Grave de Peille, telle que définie ci-dessus.

**Autorise** le président à lancer un appel à candidature selon la procédure adaptée, en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce programme de travaux.

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161214-161216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

